Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_113-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	40
Votants	46

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 22/06/2026

L'an 2026, le 18 juin à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Christian TOCZE.

Pouvoir(s) : Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à François BORDIN, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT pouvoir à George DUMAS, Isabelle MOREL pouvoir à Odile DELAHAIS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Sandrine GUERCHE, Jean-Yves JULLIEN, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Isabelle MOREL, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Sébastien DELABROISE, Sébastien LAVOLLÉE, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Olivier IBARRA

N° 2026-06-DELA-113 : Aquacia : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique : Projet d'avenant n°2 au contrat – Modification du PPI

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_113-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquacia signé en date 06 décembre 2023 et son annexe 6 ;
- Vu l'avenant n°1 notifié en date du 14/08/205 portant sur l'octroi de créneaux supplémentaires au bénéfice du club de Hockey subaquatique de Combourg et le versement d'une compensation complémentaire annuelle pour contraintes institutionnelles de service public
- Vu les échanges et avis rendus sur la faisabilité de l'installation du mur d'escalade au niveau du bassin nordique ;
- Vu le courrier de la CCBR, en date du 22 mars 2025 demandant à Prestalis de proposer une offre d'investissements alternative ;
- Vu la dernière proposition d'ajustement de PPI en date du 13 mars 2026 mise à jour en date du 08-06-2026 et les avis reçus du titulaire du contrat de partenariat, le cas échéant ;

2. Présentation du contexte :

La Communauté de communes a fait le choix de confier la gestion et l'exploitation du centre aquatique « Aquacia » à un prestataire privé dans le cadre d'un contrat de Délégation de service public.

Depuis le 1er janvier 2024 et pour une durée de 5 ans, la gestion est assurée par la société Prestalis.

La valeur totale de la DSP est évaluée à 5.41M€HT dont 3. 96M€HT provenant des recettes d'exploitation (usagers). La différence est supportée par la CCBR au travers du versement d'une compensation financière pour sujétions de service public et d'une compensation pour contrainte de service public.

Au titre de ces obligations contractuelles, le délégataire doit réaliser sur la durée du contrat un certain nombre d'investissement inscrit dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Ces équipements doivent permettre à la fois d'assurer une gestion efficace du site mais également de participer au développement d'activités à destination des usagers.

Ce PPI est établit comme suit :

FI-7 Investissements

Nom du candidat:	PRESTALIS

Merci de détailler le poste relatif au matériel et au mobilier d'exploitation ou de renvoyer à une annexe

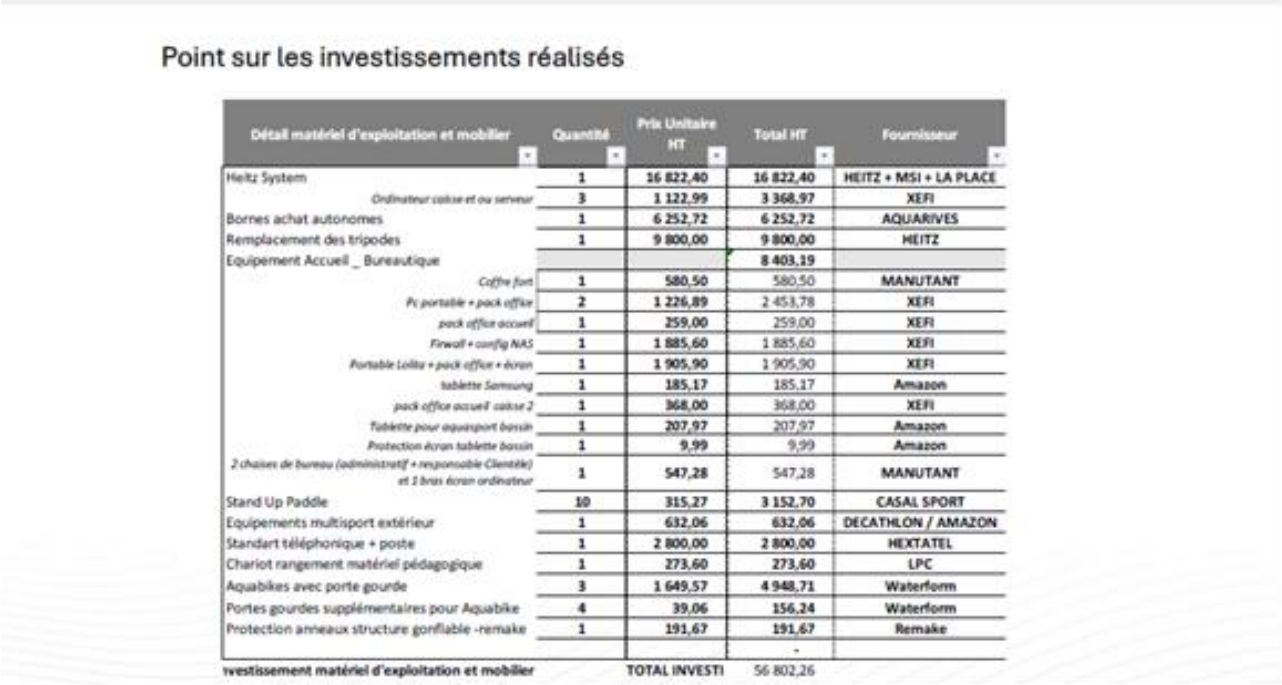
Détail matériel d'exploitation et mobilier	Montant HT	Quantité	Prix Unitaire HT	Année invest.	Durée amort.	Montant annuel dotations	Commentaires
Heitz System	24 000,00	1,00	24 000,00	2024	5,00	4 800,00	
Bornes achat autonomes	10 000,00	1,00	10 000,00	2024	5,00	2 000,00	
Remplacement des tripodes	15 000,00	3,00	5 000,00	2024	5,00	3 000,00	
Equipement Accueil _ Bureautique	13 000,00	1,00	13 000,00	2024	5,00	2 600,00	
Stand Up Paddle	3 500,00	10,00	350,00	2024	5,00	700,00	
Mur d'escalade aquatique	35 000,00	1,00	35 000,00	2024	5,00	7 000,00	
Equipements multisport extérieur	3 800,00	1,00	3 800,00	2024	5,00	760,00	
TOTAL investissement matériel d'exploitation et mobilier	104 300,00					20 860,00	

Ce programme d'investissement est à destination de nouveautés apportées au centre aquatique
En sus un programme de renouvellement est prévu à raison de 12 000€ annuel

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_113-DE

3. Description du projet :

Sur les 104 300€ inscrits au PPI, au 13 mars 2026, 56 802. 26€ ont été liquidés, soit un solde à dépenser de 47 497,74€.



Point sur les investissements réalisés

Détail matériel d'exploitation et mobilier	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT	Fournisseur
Heitz System	1	16 822,40	16 822,40	HEITZ + MSI + LA PLACE
Ordinateur caisse et ou serveur	3	1 122,99	3 368,97	XEFI
Bornes achat autonomes	1	6 252,72	6 252,72	AQUARIVES
Remplacement des tripodes	1	9 800,00	9 800,00	HEITZ
Equipement Accueil _ Bureautique			8 403,19	
Coffre fort	1	580,50	580,50	MANUTANT
Pc portable + pack office	2	1 226,89	2 453,78	XEFI
pack office accueil	1	259,00	259,00	XEFI
Firwall + config NAS	1	1 885,60	1 885,60	XEFI
Portable Lolita + pack office + écran	1	1 905,90	1 905,90	XEFI
tablette Samsung	1	185,17	185,17	Amazon
pack office accueil caisse 2	1	368,00	368,00	XEFI
Tablette pour aquasport bassin	1	207,97	207,97	Amazon
Protection écran tablette bassin	1	9,99	9,99	Amazon
2 chaises de bureau (administratif + responsable Clientèle) et 1 bras écran ordinateur	1	547,28	547,28	MANUTANT
Stand Up Paddle	10	315,27	3 152,70	CASAL SPORT
Equipements multisport extérieur	1	632,06	632,06	DECATHLON / AMAZON
Standart téléphonique + poste	1	2 800,00	2 800,00	HEXTATEL
Chariot rangement matériel pédagogique	1	273,60	273,60	LPC
Aquabikes avec porte gourde	3	1 649,57	4 948,71	Waterform
Portes gourdes supplémentaires pour Aquabike	4	39,06	156,24	Waterform
Protection anneaux structure gonflable -remake	1	191,67	191,67	Remake
			-	
vestissement matériel d'exploitation et mobilier		**TOTAL INVESTI**	56 802,26	

Il est précisé, pour les investissements déjà réalisés, que lorsque leur montant est inférieur au montant prévisionnel, la différence n'est pas conservée par le délégataire, elle reste inscrite dans l'enveloppe du PPI mobilisable.

Concernant le montant d'investissement non réalisé, il s'explique en majeur partie par l'abandon du projet d'installation du mur d'escalade aquatique. Projet innovant, cet investissement avait pour objectif de capter un public jeune.

Il a dû être abandonné pour des raisons techniques : Compte tenu de l'interface avec le titulaire du contrat de partenariat, qui a la charge de la construction et de la maintenance de l'équipement, des échanges et des rencontres ont eu lieu préalablement à l'installation du mur d'escalade dans le bassin extérieur. A cette occasion, un certain nombre de réserves ont été soulevées (risque d'incident à terme sur la structure du bassin nordique et sa couverture thermique). Faute d'argument probant produit par le fournisseur du mur d'escalade, la CCBR a demandé à Prestalis de proposer une offre alternative de façon à attirer et fidéliser les usagers.

Le délégataire a fait plusieurs propositions pour palier à l'incapacité d'installer le mur d'escalade aquatique. Ces propositions ont été réalisées sous couvert de l'avis du titulaire du contrat de partenariat.

La dernière version du PPI soumis à validation est la suivante :

Equipement	Quantité	PU	Prix total
Bateaux type paddler à main	10	310,00€	3 100,00€
Panneaux de ligne d'eau -Signalétique	5	100,00€	500,00€
Lot 10 Flowpulses + parcours	1	16 628,00€	16 628,00€
Rouleau aquatique	1	3.040,00€	3. 040,00€
Trampolines	10	650,80€	6.508,00€
Casiers mobiles	4	500,00€	2.000,00€

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_113-DE

Chariot de stockage et de transport de bateaux	1	1.500,00€	1.500,00€
Lot de Lego géants	1	490,00€	490,00€
Décoration bien être	1	4.000,00€	4.000,00€
Rideau bureau administratif	1	300,00€	300,00€
Lumière ou projecteur pataugeoire	1	3.000,00€	3.000,00€
Espace de convivialité -accueil	1	600,00€	600,00€
Autolaveuse i-mop	1	5.831,98€	5.832,00€
		TOTAL	47.498,00€

Au niveau financier la proposition est, à la suite de la dernière mise à jour des prix, très légèrement supérieur aux engagements financiers contractuels A ce stade, il s'agit encore de montants estimatifs puisque jusqu'à de la passation de la commande, les prix peuvent fluctuer.

Sur ce point, il est rappelé que le délégataire est contractuellement lié par le montant initial inscrit au PPI. Aussi, l'avenant n°2 correspondants à la modification du PPI rappellera cette obligation. Des ajustements à la marge pouvant de fait intervenir pour respecter ce montant, **il est proposé pour davantage de fluidité d'autoriser Monsieur le Président à approuver ses ajustements par courrier recommandé adressé au délégataire et d'en tenir informer, le cas échéant, le conseil communautaire.**

Au niveau technique, cette proposition d'un **montant global de 47 498,00€** ne relève pas d'un seul investissement mais d'une diversité d'équipements dont les objectifs sont les suivants :

- Diversifier l'offre commerciale et des activités tout public : bateaux, paddler à main pour les enfants, légo géants pour les tous petits, flowpulse et Bimb rolle pour les adolescents et jeunes adultes etc. **Le montant dédié à cette proposition s'élève à 29 766,00€.**

- Améliorer les conditions d'accueil des usagers : création d'un espace convivialité au niveau de l'accueil, création de murs végétalisés dans l'espace bien être pour renforcer l'esprit zen et bien être du lieu en lien avec les abonnements proposés, achat de projecteurs lumineux pour la pataugeoire pour création d'ambiance lors des soirées abonnés ou soirées spéciales (ex : octobre rose) etc. **Le montant dédié dans la proposition s'élève à 8 100,00€.**

- Améliorer des conditions de travail et la gestion du site : casiers mobiles pour les maîtres-nageurs, chariot de transport et autolaveuse en prévention des risques musculosquelettiques. **Le montant dédié dans la proposition s'élève à 9 632.00€.**

L'ensemble des investissements proposés est présenté en annexe.

Pièces jointes : 07A_ANNEXE_AQUACIA_ Projet d'avenant n°2 ; 07B_ANNEXE_AQUACIA_Avenant 2_PPI

Avis du bureau en séance du 4 juin 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public portant sur la modification du programme d'investissements – biens de retour, tel que présenté ci-dessus ;
- **PRECISER** que l'avenant n°2 rappellera que titulaire reste lié contractuellement par le montant du PPI initial soit un montant total de 104 300€ ;
- **PRECISER** qu'en cas d'ajustement des biens mentionnés dans la liste des investissements, le délégataire et la CCBR pourront valider les modifications éventuelles par courrier, l'engagement étant porté sur le montant total des investissements ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_113-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous actes y afférents à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Olivier IBARRA
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé